

TRAIL - VTT - KAYAK...

CULLETTIVITÀ DI **CORSICA**
COLLECTIVITÉ DE **CORSE**



RAID

OXY' JEUNES
AVENTURE

A Sfida Natura

DOSSIER D'INSCRIPTION / CARTULARU DI SCRIZZIONI

www.isula.corsica/raidoxyjeunes/

DATE LIMITE D'INSCRIPTION LE 30 AVRIL 2020

COLLECTIVITE DE CORSE
 DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
 22 COURS GRANDVAL B.P 215 20187 AJACCIO CEDEX 1
ou par mail : christophe.gianni@isula.corsica
 04 95 51 63 85 *ou* 06 08 13 09 67
<http://www.isula.corsica.fr/raidoxyjeunes/>

Le dossier d'inscription doit contenir les pièces suivantes :

- **Pour l'équipe :**
 - **Le bulletin d'inscription de l'équipe** dûment complété.
 - **Un chèque de caution de 60 €** libellé à l'ordre de la Collectivité de Corse visant à garantir l'engagement de l'équipe à participer. Dès la confirmation de participation constatée, ce chèque sera déchiré.
 - **Une photo ou une vidéo de présentation de l'équipe.**
- **Par participant :**
 - **La fiche d'autorisation parentale** incluant le droit de diffusion des images de l'enfant.
 - **La photocopie de la carte d'identité.**
 - **La fiche sanitaire** incluant le certificat médical, complétée par le médecin traitant.
 - **Une attestation de 50m nage libre** délivrée par un professeur d'EPS ou un maître-nageur ou une autorisation parentale attestant la capacité de l'enfant à nager 50m (la licence de la fédération Française de Triathlon dispense de l'attestation de 50m)



FICHE D'INSCRIPTION

- NOM DE L'EQUIPE :

	Equipier 1 (Chef d'équipe)	Equipier 2	Equipier 3
Nom			
Prénom			
Date de naissance			
Adresse			
Tel. du participant			
Tel. du responsable (obligatoire)			
Courriel du participant			
Courriel du responsable (obligatoire)			

AUTORISATION PARENTALE

▪ Le responsable légal

Je soussigné(e) Mr ou Mme :

.....

Numéro(s) de téléphone : Fixe :

.....

Portable :

autorise mon fils (ma fille) :

.....

Né(e) le à

.....

à participer les 5, 6 et 7 juin 2020, au « RAID OXY JEUNES AVENTURE » financé par la Collectivité de Corse et qui est susceptible de proposer des épreuves de VTT, kayak, course de montagne et d'orientation, parcours aquatique, natation, parcours de cordes.

▪ Autre personne à contacter en cas d'accident :

Mr ou Mme :

.....

Numéro(s) de téléphone :

Fixe :

Portable :

▪ Autorisation de transporter mon enfant vers le Centre Hospitalier. oui : non :

Si non, le transporter à la clinique. :

.....

Autorisation de pratiquer les premiers secours en cas de besoin :

oui : non :

Déclare autoriser l'exploitation à titre gracieux des images de mon enfant susceptibles d'être prises à l'occasion du Raid Oxy'jeunes conformément à l'article 9 du code civil.

Cette exploitation étant destinée à la promotion et à la communication de ladite manifestation via différents supports possibles tels que la presse, internet, brochures et plaquettes de présentation...

J'ai lu et approuvé le règlement du Raid Oxy'Jeunes et y ai associé mon fils (fille).

Fait leà

Signature



FICHE SANITAIRE DE LIAISON

➤ 1 – ENFANT.

Nom :

.....

Prénom :

.....

Date de Naissance :

.....

➤ 2 – CERTIFICAT MEDICAL.

Je soussigné, Docteur, certifie avoir examiné l'enfant mentionné ci-dessus, et qu'il est à jour de tous les vaccins obligatoires.

Date du dernier rappel Tétanos :

• est vacciné contre les maladies suivantes :

- Hépatite B
- R.O.R
- Coqueluche
- Autres (préciser)

• ne présente aucun signe d'affection contagieuse et qu'il est apte à la vie en collectivité

• suivra un traitement médical pendant le séjour (ordonnance obligatoire)

• est allergique à :

.....

.....

.....

.....

.....

• a déjà eu les maladies suivantes (*entourer la maladie*) : Rubéole ; Varicelle ; Angine ; Rhumatisme articulaire aigu ; Scarlatine ; Coqueluche ; Otite ; Rougeole ; Oreillons

• régime alimentaire particulier :

.....

.....

• autres précisions :

.....

.....

REGLEMENT

Article 1 Organisation

La Collectivité de Corse à l'initiative du Raid OxyJeunes Aventure fait appel à un prestataire de service qui est le responsable légal de la manifestation.

Les concurrents doivent se conformer aux directives des organisateurs ainsi qu'aux diverses législations en vigueur sur les territoires traversés (respect de l'environnement, code de la route...).

En cas de non-respect de cette clause, la responsabilité des organisateurs ne pourra être engagée.

Article 2 Le raid

Les dates : les 5, 6 et 7 juin 2020

Les épreuves : s'effectuent en milieu naturel et comprennent des points de passage obligatoires. Les parcours seront dévoilés lors de la remise du road book.

Disciplines : VTT, course de montagne et d'orientation, swimrun, kayak... La réalisation des épreuves est soumise aux conditions météorologiques.

Préparation : Une initiation dans les disciplines proposées est vivement conseillée.

Article 3 Engagement des participants

- S'être préparés aux différentes épreuves.
- Se comporter avec responsabilité et civilité, aucun comportement agressif, violent ou manquant de respect ne sera toléré sous peine d'exclusion.
- Respecter le matériel et l'environnement, toute dégradation mineure devra être réparée par son responsable et/ou sera à la charge de la famille.
- La mixité dans les tentes est interdite.
- Toute consommation de tabac, d'alcool ou de substances illicites est interdite.
- Ne pas être en possession d'objets dangereux.
- Eviter d'être en possession pendant sur le Raid d'objets de valeur. Les objets de valeur apportés seront sous la responsabilité totale de leur propriétaire. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol ou de dégâts.

Article 4 Equipes et catégories

Les équipes sont constituées de 3 concurrents et peuvent être mixtes, un des équipiers est le **chef d'équipe** qui assure les relations avec la direction de course.

Le concurrent le plus âgé détermine la catégorie dans laquelle l'équipe sera classée.

Années de naissance	Catégories		
	Garçons	Filles	Mixtes
2006 et 2005	Cadets	Cadettes	Cadets
2004, 2003, et né entre le 8 juin et le 31 décembre 2002	Juniors	Juniors	Juniors

Article 5 Equipements obligatoires

Bivouac

- └ Une tente (une pour l'équipe possible, sauf équipes mixtes)
- └ Un sac de couchage (adapté aux températures)

Epreuves

- └ Des chaussures de sport (dont une adaptée à la pratique de la course en montagne et une pouvant être mouillée)
- └ Des vêtements adaptés aux différentes conditions de pratiques et météorologiques (milieu aquatique et milieu montagnard)
- └ Un VTT en bon état de marche (*MARQUE AU NOM DU PARTICIPANT*)
- └ Un casque VTT (*gants VTT conseillés*)
- └ Le nécessaire de réparation VTT (démonte pneu, chambres à air, rustines, pompe, liquide de frein)
- └ Un téléphone (en état de marche)
- └ Une lampe frontale et des piles de rechange (en état de marche)
- └ Un sifflet
- └ Une boussole
- └ Une couverture de survie
- └ Une gourde

Pensez à étiqueter votre matériel.

Tout matériel manquant pendant les épreuves pourra entraîner des pénalités temporaires, voir à l'exclusion du raid.

Article 6
Déroulement–progression–
abandon–neutralisation

Le Raid est composé d'épreuves chronométrées et d'activités hors-classement (obligatoires hormis raison médicale). Avant chaque épreuve un briefing sera mis en place en présence de tous les chefs d'équipes. **Toute assistance extérieure est interdite (y compris au bivouac).**

Pendant les épreuves chronométrées, les concurrents devront :

- **progresser groupés**
- **porter la chasuble du raid**
- **être en possession du road book**
- **être équipés du matériel nécessaire (eau, sifflet, casquette)**

Le temps de l'équipe est celui du dernier équipier franchissant la ligne d'arrivée.

En cas de défaillance d'un équipier, le reste de l'équipe est autorisé à poursuivre les épreuves. Les équipes incomplètes au terme de chaque épreuve seront classées, mais pénalisées.

Pour l'épreuve de VTT, en cas de casse matérielle, l'équipe peut faire le choix de poursuivre à 3 sans pénalités (course à pied pour le concurrent qui aurait cassé son VTT) ou à 2 en étant pénalisé.

Hors problème médical, l'abandon ne peut se faire qu'à un point de contrôle.

En cas de mobilisation de l'ensemble des moyens d'évacuation, la course sera neutralisée temporairement.

Article 7 Pénalités

Pénalités temporaires (évaluées par le jury de course) : Progression non groupée, matériel obligatoire incomplet, équipe incomplète à l'arrivée, attitude antisportive, retard, non-respect des consignes, non passage à un point de contrôle, passage par des secteurs non autorisés, assistance extérieure...

Exclusion : Incivisme, dégradation, attitude injurieuse,...

En cas d'exclusion, le responsable légal sera contacté et devra récupérer le concurrent sanctionné.

Article 8 Réclamations

Toute réclamation doit être déposée auprès du jury de course par le chef d'équipe, dans l'heure qui suit l'arrivée de l'équipe.

Article 9 Classement

Chaque épreuve donne lieu à un classement attribuant des points en fonction du nombre d'équipes.

Le classement final est obtenu en additionnant les points obtenus dans toutes les épreuves.

- 1^{ère} : nombre d'équipes dans la catégorie + 1 point
- 2^{ème} : nombre d'équipes dans la catégorie - 1 point
- 3^{ème} : nombre d'équipes dans la catégorie - 2 points
- 4^{ème} : nombre d'équipes dans la catégorie - 3 points ...

Article 10 Assurance

Une assurance a été contractée par l'organisation afin de couvrir les participants ainsi que les dommages causés aux tiers.

Vous pouvez par ailleurs souscrire un contrat d'assurance individuel couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut exposer les concurrents.